

STATUT DES EDUCATEURS

PV n° 348

Présidents : MM. Lucien BAUD – Alain VOSDEY

SITUATION DES CLUBS

Senior D1 Masculin :

Club en infraction :

CS AMPHION

Aucun document ne nous est parvenu.

Clubs en dérogation :

FJ AMBILLY

FC CLUSES

Clubs en règle :

SS ALLINGES

FC BALLAISON

O CRAN (manque tableau récapitulatif)

FC CHERAN

ES CHILLY

CLUSES SCIONZIER FC

AS ST GENIS FERNEY CROZET

US MONT BLANC

US PRINGY

US SEMNOZ VIEUGY

FC THYEZ

Senior D1 Féminin :

Clubs en infraction :

ES CERNEX

ESC OLYMPIQUE

Aucun document ne nous est parvenu.

Clubs en règle :

AS VILLAZ PARMELAN (manque tableau récapitulatif)

CS AYZE (manque tableau récapitulatif)

US MARGENCEL

ES MEYTHET

ES SEYNOD

AS SILLINGY

Nous rappelons que les clubs en infraction ont 60 jours à partir de la première journée de championnat afin d'être en conformité avec le Statut des Educateurs.